



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France**  
Pôle Publics, Territoires et Industries Culturelles

### **Site de Lille**

Hôtel Scrive  
1-3, rue du Lombard  
CS 80 016  
59 041 Lille Cedex

### **Site d'Amiens**

5, rue Henri Daussy  
CS 44 407  
80 044 Amiens Cedex

### **Vos contacts :**

Laetitia Bontan – conseillère livre et lecture (départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme) – [laetitia.bontan@culture.gouv.fr](mailto:laetitia.bontan@culture.gouv.fr)  
03 22 97 33 79

Jacques Sauteron – conseiller livre et lecture (départements du Nord et du Pas-de-Calais) – [jacques.sauteron@culture.gouv.fr](mailto:jacques.sauteron@culture.gouv.fr)  
03 20 36 61 92

Benoît Galliné – coordinateur DGD (pour la région Hauts-de-France) – [benoit.galline@culture.gouv.fr](mailto:benoit.galline@culture.gouv.fr)  
03 22 97 33 78

## DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

Concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique (1ère fraction)

Exercice 2019

Rappel : si le dossier contient toutes les pièces demandées, un accusé réception sera transmis par la DRAC. Il permet le démarrage de l'opération concernée et ne vaut néanmoins pas promesse d'aide financière.

### **I. LE PORTEUR DE PROJET**

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

NOMBRE D'HABITANTS de la commune d'implantation :

NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS :

**Nom de la personne responsable du projet :**

Fonction :

Adresse :

Tél :

Courriel :

## **II. NATURE DE L'OPÉRATION (cocher la case correspondante)**

- 1 - Opération de construction, rénovation, restructuration, mise en accessibilité d'une bibliothèque
- 2 - Opération d'extension d'une bibliothèque
- 3 - Opération d'équipement mobilier et matériel initial ou renouvellement, total ou partiel (meubles, signalétique, équipement anti-vol, matériel audiovisuel de reprographie, de numérisation, d'exposition, etc.)
- 4 - Opération d'équipement mobilier et matériel ainsi que l'aménagement de locaux destinés à améliorer des conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales
- 5 - Opération d'informatisation initiale ou de renouvellement (équipement matériel et logiciel)
- 6 - Opération ayant pour objet la création de services aux usagers, qui utilisent l'informatique
- 7 - Opération de numérisation des collections des bibliothèques de lecture publique
- 8 - Opération pour l'acquisition ou l'équipement d'un bibliobus ou son renouvellement après 5 ans
- 9 - Opération pour l'acquisition de collections tous supports (aide au démarrage de projets)
- 10 - Opération ayant pour objet l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture (aide au démarrage de projet)

## **III. PRÉSENTATION DU PROJET**

*Descriptif résumé de l'opération*

#### **IV. ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE PROJET**

Date prévisionnelle de commencement des travaux	
Surface de la bibliothèque actuelle	
Si le projet comporte d'autres services de votre collectivité indiquez la surface totale	
Nom du maître d'œuvre	
Date de dépôt du permis de construire	
Nom de la collectivité assurant la maîtrise d'ouvrage	

#### **V. FONCTIONNEMENT ENVISAGE**

Personnel en charge de la bibliothèque	
Horaires actuelles d'ouverture	
Budget annuel réservé aux acquisitions	
Budget annuel réservé à d'autres activités	

#### **VI. ÉLÉMENTS FINANCIERS**

Coût total de l'opération exprimé en hors taxe :

Aide sollicitée :

Dépenses exprimées en HT	Recettes
	État : Région : Département : Autres collectivités : Autres organismes : Financements de la collectivité concernée :
TOTAL	TOTAL

Fait le... à...

Signature et cachet

## **VII. ÉLÉMENTS DE RAPPEL**

Les collectivités qui envisagent de solliciter le soutien financier de l'État au titre du concours particulier en faveur des bibliothèques dans le cadre de la dotation générale de décentralisation sont invitées à prendre contact avec le conseiller livre et lecture de la DRAC qui les accompagnera dans l'élaboration de leur projet.

Les collectivités territoriales sont concernées par l'obligation de mettre en œuvre le 1 % artistique dans les constructions publiques. Pour en savoir plus [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)